

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE, CE 2 FÉVRIER 2022, PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE, TEL QUE REQUIS PAR L'ARRÊTÉ NUMÉRO 2021-090 DU 20 DÉCEMBRE 2021, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LUC SIMARD.

Sont présents à cette visioconférence : M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy, M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, Mme Véronique Fortin, conseillère à la Ville d'Alma et M. François Claveau, maire de Saint-Bruno.

Assistent également à la séance par voie de visioconférence : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

Résolution 2022-02-2666

1. AUTORISATION -SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par Teams en vidéoconférence;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par Teams en vidéoconférence.

Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, sur le site Internet de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

2. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Luc Simard, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 15 h 05.

Résolution 2022-02-2667

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Guy Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation – Séance à huis clos
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2021
 - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2021
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2021
5. Règlement
 - 5.1 Dépôt du rapport 2021 – Article 8 du règlement sur la gestion contractuelle de la RMR
6. Lieu d'enfouissement technique (LET)
 - 6.1 Autorisation - Achat de conduites de biogaz en PEHD au LET d'Hébertville-Station
 - 6.2 Octroi de mandat pour l'achat et l'installation d'un variateur électronique de vitesse pour l'usine de traitement au LET d'Hébertville-Station
7. Communications, programmes et services
 - 7.1 Acceptation du budget trimestriel des communications de janvier à mars 2022
8. Finances
 - 8.1 Approbation de la liste des déboursés du mois d'octobre 2021
 - 8.2 Approbation de la liste des engagements du mois d'octobre 2021 du directeur général
 - 8.3 Approbation de la liste des engagements du mois d'octobre 2021 du directeur général adjoint
 - 8.4 Approbation de la liste des déboursés du mois de novembre 2021
 - 8.5 Approbation de la liste des engagements du mois de novembre 2021 du directeur général
 - 8.6 Approbation de la liste des engagements du mois de novembre 2021 du directeur général adjoint
 - 8.7 Approbation de la liste des déboursés du mois de décembre 2021
 - 8.8 Approbation de la liste des engagements du mois de décembre 2021 du directeur général
 - 8.9 Approbation de la liste des engagements du mois de décembre 2021 du directeur général adjoint
 - 8.10 Autorisation – Soutien à Réemploi⁺ pour 2022 : Deuxième année de l'entente
 - 8.11 Modification de l'entente intermunicipale de fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique
 - 8.12 Autorisation de signature - Décharge de responsabilité pour le réemploi de matières
9. Affaires nouvelles
 - 9.1
10. Période de questions pour les citoyens
11. Date et lieu de la prochaine assemblée (9 mars à Alma)

12. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2021

Résolution 2022-02-2668

4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2021.

Résolution 2022-02-2669

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2021.

5. RÈGLEMENT

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT 2021 – ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA RMR

La Régie des matières résiduelles dépose, au conseil d'administration, le rapport 2021 concernant l'article 8 de son règlement sur la gestion contractuelle pour les contrats de gré à gré pour les dépenses de 25 000,00 \$ à 100 000,00 \$.

6. LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2022-02-2670

6.1 AUTORISATION - ACHAT DE CONDUITES DE BIOGAZ EN PEHD AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE dans le cadre de la réalisation de travaux pour la mise en place de la conduite de biogaz H14 sur le front des déchets au LET d'Hébertville-Station, la Régie désire acheter des tuyaux, raccords, manchons, membranes et réservoirs pour eaux usées;

ATTENDU QUE cette conduite est d'une longueur approximative de 195 mètres;

ATTENDU QUE deux entreprises ont été invitées à soumissionner :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Produits BCM	21 413,60 \$
Huot	25 270,34 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l’entreprise Produits BCM de Saguenay;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’autoriser la direction générale à procéder à l’achat de conduites de biogaz en PEHD pour le LET d’Hébertville-Station chez Produits BCM pour un montant de 21 413,60 \$ incluant la livraison sur le site et les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par la provision des frais de fermeture du site.

Résolution 2022-02-2671

6.2 OCTROI DE MANDAT POUR L’ACHAT ET L’INSTALLATION D’UN VARIATEUR ÉLECTRONIQUE DE VITESSE POUR L’USINE DE TRAITEMENT AU LET D’HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire procéder à l’achat d’un variateur électronique de vitesse de marque Rockwell et de modèle PowerFlex 755 AC Drive w/FDS au LET d’Hébertville-Station;

ATTENDU QUE cet appareil contrôle la vitesse et le couple du moteur d’une soufflante AERZEN nouvellement acquise;

ATTENDU QUE celui-ci permette de quantifier plus efficacement l’énergie requise par la soufflante en fonction des besoins pour le traitement;

ATTENDU QUE l’entrepreneur en électricité retenu pour ce mandat procède à l’achat du variateur électronique de vitesse, des fournitures électriques nécessaires ainsi qu’à l’installation de cet appareil;

ATTENDU QUE la Régie a invité deux entreprises à soumissionner :

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Électricité Gigavolt inc.	25 930,27 \$
Électriciens du Nord inc.	N’a pas soumissionné

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour l’achat et l’installation d’un variateur électronique de vitesse pour l’usine de traitement au LET d’Hébertville-Station à l’entreprise Gigavolt inc. pour un montant de 25 930,27 \$ incluant les taxes applicables, l’achat des équipements, les fournitures, le câblage et la main-d’oeuvre requise pour l’installation. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2022 et financées par le fonctionnement.

7. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2022-02-2672

7.1 ACCEPTATION DU BUDGET TRIMESTRIEL DES COMMUNICATIONS DE JANVIER À MARS 2022

ATTENDU QUE le budget trimestriel des communications pour les mois de janvier à mars 2022 doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour l’administration au montant de 40 250,00 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour les opérations au montant de 1 750,00 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour la sensibilisation et l’éducation au montant de 74 829,00 \$;

ATTENDU QUE les dépenses du comité des communications représentent une liste totalisant un montant final de 116 829,00 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D’accepter le budget trimestriel des communications pour les mois de janvier à mars 2022 pour un montant total de 116 829,00 \$.

8. FINANCES

Résolution 2022-02-2673

8.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS D’OCTOBRE 2021

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
1er au 31 octobre 2021				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES D'OCTOBRE	Chèques et paiements # 22 163 à 22 439		13 812,23 \$	p. 1 à 2
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS D'OCTOBRE			3 234 969,47 \$	p. 3 à 48
LISTE DES RETRAITS D'OCTOBRE	SSQ, Télus et Hydro Québec d'octobre		35 962,43 \$	p. 49
Visa Desjardins	Frais de septembre	2021-10-28	2 980,23 \$	p. 50
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives d'octobre	2021-10-18	19 539,06 \$	
Télus	Cellulaires	2021-10-25	1 985,17 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET Ascension-de-Notre-Seigneur	2021-10-07	101,56 \$	
Bell Canada	Téléphone - Écocentre de Saint-Félicien	2021-10-14	108,02 \$	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2021-10-15	554,69 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2021-10-04	512,97 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2021-10-05	5 916,46 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2021-10-07	1 664,20 \$	
Hydro Québec	Électricité unité de traitement des BFS	2021-10-12	765,89 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Saint-Félicien	2021-10-15	83,72 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2021-10-27	3 223,33 \$	
Hydro Québec	Électricité LET Ascension-de-Notre-Seigneur - Torchère	2021-10-28	3 109,93 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 7 OCTOBRE	Salaires période se terminant le 2 octobre et élus de septembre		66 492,87 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 14 OCTOBRE	Salaires période se terminant le 9 octobre		62 172,93 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 21 OCTOBRE	Salaires période se terminant le 16 octobre		66 650,90 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 28 OCTOBRE	Salaires période se terminant le 23 octobre		62 178,87 \$	
RREIMQ PAYÉS LE 22 OCTOBRE	Remise de septembre		45 642,67 \$	
RREIMQ - CARRA PAYÉS LE 4 OCTOBRE	Remise de septembre		493,86 \$	
FTQ PAYÉS LE 15 OCTOBRE	Remise de septembre		3 023,05 \$	
CSN PAYÉS LE 15 OCTOBRE	Remise de septembre		300,00 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 15 OCTOBRE	Période du 1er au 15 octobre		67 169,35 \$	
			3 699 393,86 \$	
Sommaire des dépenses approuvées				
	Dépenses approuvées par le directeur général		48 991,17 \$	p. 51
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		320 461,87 \$	p. 52 à 58
	Dépenses approuvées par résolution		79 015,74 \$	p. 59

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois d'octobre 2021 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 3 699 393,86 \$;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2022-02-2674

8.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS D'OCTOBRE 2021 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 48 991,17 \$ pour le mois d'octobre 2021;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois d'octobre 2021 du directeur général.

Résolution 2022-02-2675

8.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS D'OCTOBRE 2021 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois d'octobre 2021 de 320 461,87 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois d'octobre 2021 du directeur général adjoint.

Résolution 2022-02-2676

8.4 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2021

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
1er au 30 novembre 2021				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE NOVEMBRE			8 890,06 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE NOVEMBRE	Chèques et paiements # 22 440 à 22 688		1 763 243,15 \$	p. 2 à 34
LISTE DES RETRAITS DE NOVEMBRE	SSQ, Télus et Hydro Québec de novembre		44 705,68 \$	p. 35
Visa Desjardins	Frais d'octobre	2021-10-28	1 551,26 \$	
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives de novembre	2021-10-16	19 064,88 \$	p. 36
Télus	Cellulaires	2021-10-24	2 436,29 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET Ascension-de-Notre-Seigneur	2021-10-05	101,56 \$	
Bell Canada	Téléphone - Écocentre de Saint-Félicien	2021-10-15	117,22 \$	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2021-10-15	554,69 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2021-10-03	982,84 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2021-10-04	7 488,05 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Normandin	2021-10-05	76,50 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2021-10-08	1 667,33 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre d'Hébertville	2021-10-15	114,04 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Dolbeau-Mistassini	2021-10-25	814,45 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Dolbeau-Mistassini	2021-10-25	111,89 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de compostage de Dolbeau-Mistassini	2021-10-25	87,60 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Roberval	2021-10-26	883,82 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2021-10-29	3 729,47 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Ascension-de-Notre-Seigneur	2021-10-29	3 684,73 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 4 NOVEMBRE	Salaires période se terminant le 30 octobre et élus d'octobre		64 936,16 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 11 NOVEMBRE	Salaires période se terminant le 6 novembre		59 581,68 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 18 NOVEMBRE	Salaires période se terminant le 13 novembre		62 430,26 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 25 NOVEMBRE	Salaires période se terminant le 20 novembre		61 408,97 \$	
RREMQ PAYÉS LE 19 NOVEMBRE	Remise d'octobre		35 740,19 \$	
RREMQ - CARRA PAYÉS LE 1er NOVEMBRE	Remise d'octobre		436,44 \$	
FTQ PAYÉS LE 9 NOVEMBRE	Remise d'octobre		2 264,60 \$	
CSN PAYÉS LE 9 NOVEMBRE	Remise d'octobre		240,00 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 1er NOVEMBRE	Période du 16 au 31 octobre		67 954,80 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 15 NOVEMBRE	Période du 1er au 15 novembre		65 070,37 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 30 NOVEMBRE	Période du 16 au 31 novembre		67 393,90 \$	
			2 347 762,88 \$	
Sommaire des dépenses approuvées				
	Dépenses approuvées par le directeur général		37 922,17 \$	p. 37
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		288 858,09 \$	p. 38 à 45
	Dépenses approuvées par résolution		526 992,55 \$	p. 46

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de novembre 2021 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 2 347 762,88 \$;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2022-02-2677

8.5 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE 2021 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 37 922,17 \$ pour le mois de novembre 2021;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de novembre 2021 du directeur général.

Résolution 2022-02-2678

8.6 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE 2021 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l’engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d’engagements pour le mois de novembre 2021 de 288 858,09 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’approuver la liste des engagements du mois de novembre 2021 du directeur général adjoint.

Résolution 2022-02-2679

8.7 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPRouvÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
1er au 31 décembre 2021				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE DÉCEMBRE	Chèques et paiements # 22 689 à 23 022		2 442,76 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE DÉCEMBRE			2 712 456,49 \$	p. 2 à 53
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS ANNULÉS EN DÉCEMBRE	Bell Canada		(117,22 \$)	p. 54
LISTE DES RETRAITS DE DÉCEMBRE	SSQ, Télus et Hydro Québec de décembre		28 879,56 \$	p. 55
Visa Desjardins	Frais de novembre	2021-12-28	6 651,25 \$	p. 56
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives de décembre	2021-12-16	19 088,69 \$	
Télus	Cellulaires	2021-12-29	1 952,00 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET Ascension-de-Notre-Seigneur	2021-12-06	101,56 \$	
Bell Canada	Téléphone - Écocentre de Saint-Félicien	2021-12-14	117,22 \$	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2021-12-15	554,69 \$	
Dialogue Health	Frais mensuel	2021-12-23	793,56 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2021-12-06	1 277,43 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2021-12-06	9 658,30 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2021-12-07	2 064,90 \$	
Hydro Québec	Électricité unité de traitement des BFS	2021-12-08	1 185,38 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Saint-Félicien	2021-12-14	155,07 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2021-12-27	4 005,98 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 2 DÉCEMBRE	Salaires période se terminant le 27 novembre et élus de novembre		51 977,02 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 9 DÉCEMBRE	Salaires période se terminant le 4 décembre		88 257,81 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 16 DÉCEMBRE	Salaires période se terminant le 11 décembre		47 794,23 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 23 DÉCEMBRE	Salaires période se terminant le 18 décembre		49 435,35 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 30 DÉCEMBRE	Salaires période se terminant le 25 décembre		48 750,06 \$	
RREMO - CARRA PAYÉS LE 6 DÉCEMBRE	Remise de novembre		407,68 \$	
RREMO - CARRA PAYÉS LE 21 DÉCEMBRE	Remise de décembre		442,25 \$	
FTO PAYÉS LE 9 DÉCEMBRE	Remise de novembre		2 214,00 \$	
CSN PAYÉS LE 9 DÉCEMBRE	Remise de novembre		240,00 \$	
FTQ PAYÉS LE 22 DÉCEMBRE	Remise de décembre		3 019,20 \$	
CSN PAYÉS LE 22 DÉCEMBRE	Remise de décembre		240,00 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 15 DÉCEMBRE	Période du 1er au 15 décembre		71 063,78 \$	
			3 159 379,94 \$	
Sommaire des dépenses approuvées				
	Dépenses approuvées par le directeur général		28 987,73 \$	p. 57
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		194 043,78 \$	p. 58 à 64
	Dépenses approuvées par résolution		1 133 540,03 \$	p. 65

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’approuver la liste des déboursés du mois de décembre 2021 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 3 159 379,94 \$;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu’il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2022-02-2680

8.8 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 28 987,73 \$ pour le mois de décembre 2021;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de décembre 2021 du directeur général.

Résolution 2022-02-2681

8.9 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de décembre 2021 de 194 043,78 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de décembre 2021 du directeur général adjoint.

Résolution 2022-02-2682

8.10 AUTORISATION – SOUTIEN À RÉEMPLOI⁺ POUR 2022 : DEUXIÈME ANNÉE DE L'ENTENTE

ATTENDU QUE la Régie est à la base de la fondation du projet Réemploi⁺ qui consiste à mettre en place un système et une filière permettant de récupérer des objets/matières de notre réseau d'écocentres entre autres avant qu'ils ne soient jetés afin de leur donner une seconde vie;

ATTENDU QUE des organismes et/ou ministères ont confirmé le versement d'une aide financière à la Régie afin de lui permettre de réaliser ce projet;

ATTENDU QUE la Régie a pris l'orientation de confier à un mandataire dans le cadre d'un protocole d'entente signé entre les parties le 28 octobre 2021 pour la réalisation de ce projet;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

De verser la contribution de la Régie pour 2022 de 350 000,00 \$ en concordance avec l'entente ainsi que les contributions des organismes et ministères au projet Réemploi⁺, ceux-ci s'élevant à environ 584 000,00 \$ pour cette année. La contribution de la Régie sera prise à même le budget de fonctionnement de l'organisme.

Résolution 2022-02-2683

8.11 MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la MRC à l'exception de Ville d'Alma, de même que la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean ont conclu avec la MRC de Lac-Saint-Jean-Est une entente intermunicipale, par laquelle la MRC fournit aux municipalités et à ladite Régie, des services d'ingénierie et d'expertise technique;

CONSIDÉRANT QUE cette entente a une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les participants désirent modifier ladite entente pour devancer la date du dépôt de la programmation préliminaire par les municipalités et la Régie ainsi que pour ajuster en conséquence le délai de réponse imparti à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les signataires de cette entente conviennent également de modifier la clause relative au financement des coûts de fonctionnement afin de donner davantage d'importance au principe d'utilisateur-payeur;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres de cette entente intermunicipale conviennent de la pertinence d'apporter les changements mentionnés ci-dessus;

CONSIDÉRANT l'avenant à l'entente intermunicipale rédigé à cet effet (Avenant n° 1);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que le conseil de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean accepte l'avenant à l'entente intermunicipale mentionné dans le préambule de la présente résolution.

Il est en outre résolu d'autoriser le président, monsieur Luc Simard ainsi que le directeur général, monsieur Guy Ouellet, à signer cet avenant.

Résolution 2022-02-2684

8.12 AUTORISATION DE SIGNATURE - DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ POUR LE RÉEMPLOI DE MATIÈRES

ATTENDU QUE la Régie met à la disposition des utilisateurs des écocentres de son territoire un service de réemploi des biens dont ils veulent disposer, mais encore fonctionnels et/ou utilisables, afin de permettre à toute autre personne d'en bénéficier et de leur offrir une deuxième vie;

ATTENDU QUE ce service porte le nom d'« ÉcoDon » et qu'il est offert dans plusieurs écocentres situés sur le territoire de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie ne fait aucune vérification ni inspection des biens remis par les utilisateurs dans le cadre de l'ÉcoDon, ni de leur contenu;

ATTENDU QUE quiconque peut aller porter et/ou récupérer des biens aux emplacements destinés à cet effet dans le cadre des services fournis par l'ÉcoDon;

ATTENDU QUE les Parties désirent consigner par écrit les termes et conditions régissant un tel transfert de propriété;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.
2. Par la présente, la Régie cède au Preneur, lequel accepte, tous les biens que ce dernier récupère par l'entremise des services offerts par l'ÉcoDon (ci-après, les « **Biens** »).
3. La cession des Biens est effectuée sans contrepartie, soit à titre gratuit.
4. Le Preneur reconnaît et comprend que, dans le contexte de la présente, la Régie ne connaît et ne peut connaître, d'aucune façon que ce soit, l'état des Biens.

Ce faisant, les Biens peuvent être affectés, de manière considérable ou non, de quelque vice que ce soit pouvant diminuer l'efficacité et/ou la performance de ceux-ci.

5. La cession est consentie sans garantie légale de qualité, aux risques et périls du Preneur.

Le Preneur accepte les Biens dans l'état où ils se trouvent à la signature des présentes, sans autre considération.

6. La Régie ne peut être tenue responsable des dommages pouvant être causés ou occasionnés à toute personne, incluant le Preneur, découlant directement ou indirectement de l'utilisation des Biens ou du fait autonome des Biens.
7. Le Preneur comprend et accepte les termes et conditions prévus aux présentes et renonce à tout recours, demande et/ou poursuite, de quelque nature que ce soit, contre la Régie découlant de tout dommage, direct ou indirect, causé ou occasionné par les Biens ou par l'utilisation de ceux-ci.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser le directeur général, monsieur Guy Ouellet, à signer au nom de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean le document concernant l'acte de transfert et décharge intervenu pour l'année 2022 entre la Régie et le Preneur de Biens provenant de l'ÉcoDon.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question de la part des citoyens.

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (LE 9 MARS 2022 À L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 9 mars prochain à 15 h 30 à l'hôtel de ville d'Alma.

Résolution 2022-02-2685

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de madame Véronique Fortin, la séance est levée à 15 h 22.

Luc Simard, président

Guy Ouellet, directeur général

